

GFA TAMISIER

84 L'ISLE SUR LA SORGUE

**NOTE SUR LES POTENTIALITES DE REMISE EN
CULTURE D'UNE PROPRIETE SUR LA
COMMUNE DE SAUMANE (84)**

DECEMBRE 2013

**SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE
ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENÇALE**



Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5
Tél. 04 42 66 70 00 - Fax. 04 42 66 70 80 - www.canal-de-provence.com

GFA TAMISIER

84 L'ISLE SUR LA SORGUE

N° du Marché			
Indice	0	1	2
Rédigé par	<i>Laurent ESCOFFIER</i>		
Vérifié par	<i>Jean-Claude LACASSIN</i>		
Validé par	<i>Jean-Luc Trouvat</i>		

SOMMAIRE

1	RAPPEL DU CONTEXTE.....	4
1.1	LE CONTEXTE.....	4
1.2	LA SITUATION.....	4
1.3	LE PROJET.....	5
2	POTENTIALITES ET CONTRAINTES DES SOLS.....	6
2.1	GEOMORPHOLOGIE, GEOLOGIE, HYDROGEOLOGIE.....	6
2.2	CONTEXTE PEDOLOGIQUE.....	6
2.3	LES AMENAGEMENTS EXISTANTS, LE PASSE AGRICOLE DU SECTEUR.....	11
3	CONCLUSION.....	15

INDEX DES CARTES

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude.....	4
Carte 2 : Zoom sur la carte pédologique du Vaucluse à la précision du 50 000 ème.....	10

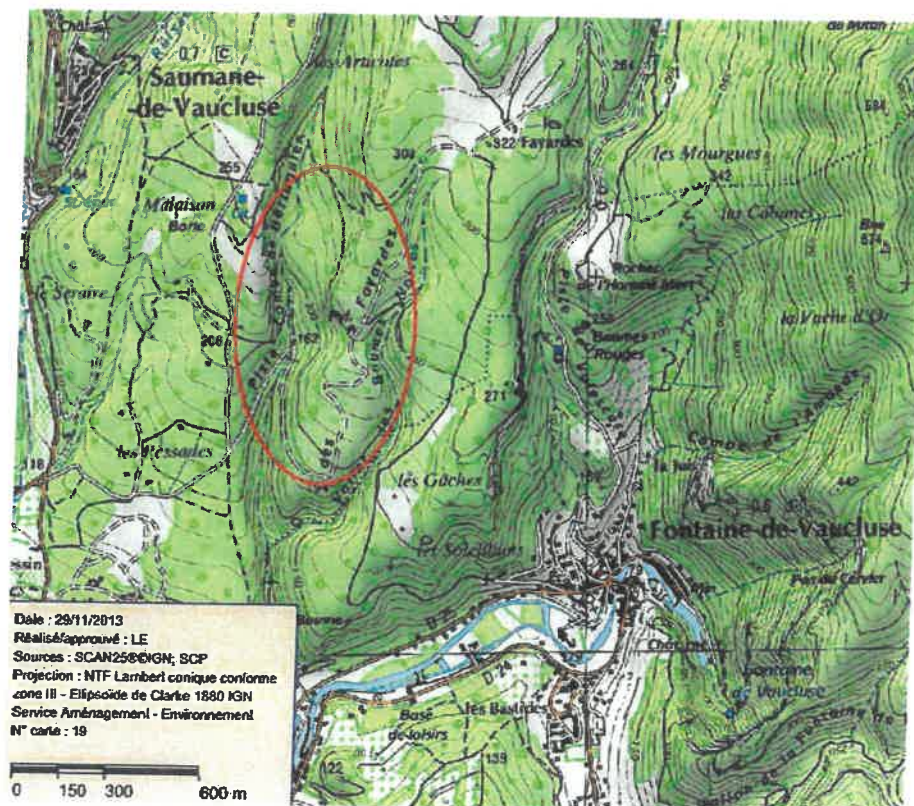
1 RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 Le contexte

Le GFA TAMISIER dont le siège est à l'Isle sur la Sorgue a un projet de remise en culture progressive et raisonnée des 27 ha de terrain d'une propriété sur la commune de Saumane de Vaucluse. Cette propriété est actuellement occupée par la garrigue, les chênes et les pins d'Alep.

1.2 La situation

La propriété se trouve sur les contreforts des monts de Vaucluse, à l'est du village de Saumane.



Carte 1 : Localisation de la zone d'étude

1.3 Le projet

Le projet consiste à la remise en culture de parcelles (vignes et oliviers) selon :

- un avancement progressif en commençant par les zones ayant le meilleur potentiel comme les restanques existantes ;
- le principe de l'agriculture biologique et des méthodes d'agricultures ancestrales (travail manuel, méthode extensive).

Le but est de valoriser à la fois un potentiel existant, revaloriser un paysage agricole perdu dans la végétation actuelle et de proposer des produits de qualité auprès de la clientèle.

La propriété totale comprend 27 ha. Seulement une partie peut être utilisée pour l'agriculture en fonction du relief, des aménagements existants (les restanques encore relativement bien conservés témoignent d'un passé agricole) et de l'épaisseur de sol disponible qui a été reconnu sur le site par l'équipe de pédologie de la SCP mandatée à cet effet.

2 POTENTIALITES ET CONTRAINTES DES SOLS

2.1 Géomorphologie, géologie, hydrogéologie

La propriété est située sur le versant ouest des monts de Vaucluse, au sud du Mont Ventoux. A l'Ouest et à l'Est, deux vallons étroits et fortement encaissés la délimitent. D'après la carte géologique du BRGM, feuille de Carpentras, la propriété se situe en partie sur les calcaires et marnes de l'Oligocène et les molasses du Burdigalien. Ces deux formations de roches sédimentaires calcaires appartiennent à l'ère Tertiaire.



Ces formations géologiques sont plutôt perméables, à l'exception des marnes mais non observées sur le site. Les vallons très entaillés drainent d'importants bassins versants. La ressource en eau de surface est très faible à cause de l'infiltration et limitée aux captages des écoulements temporaires de vallon.



2.2 Contexte pédologique

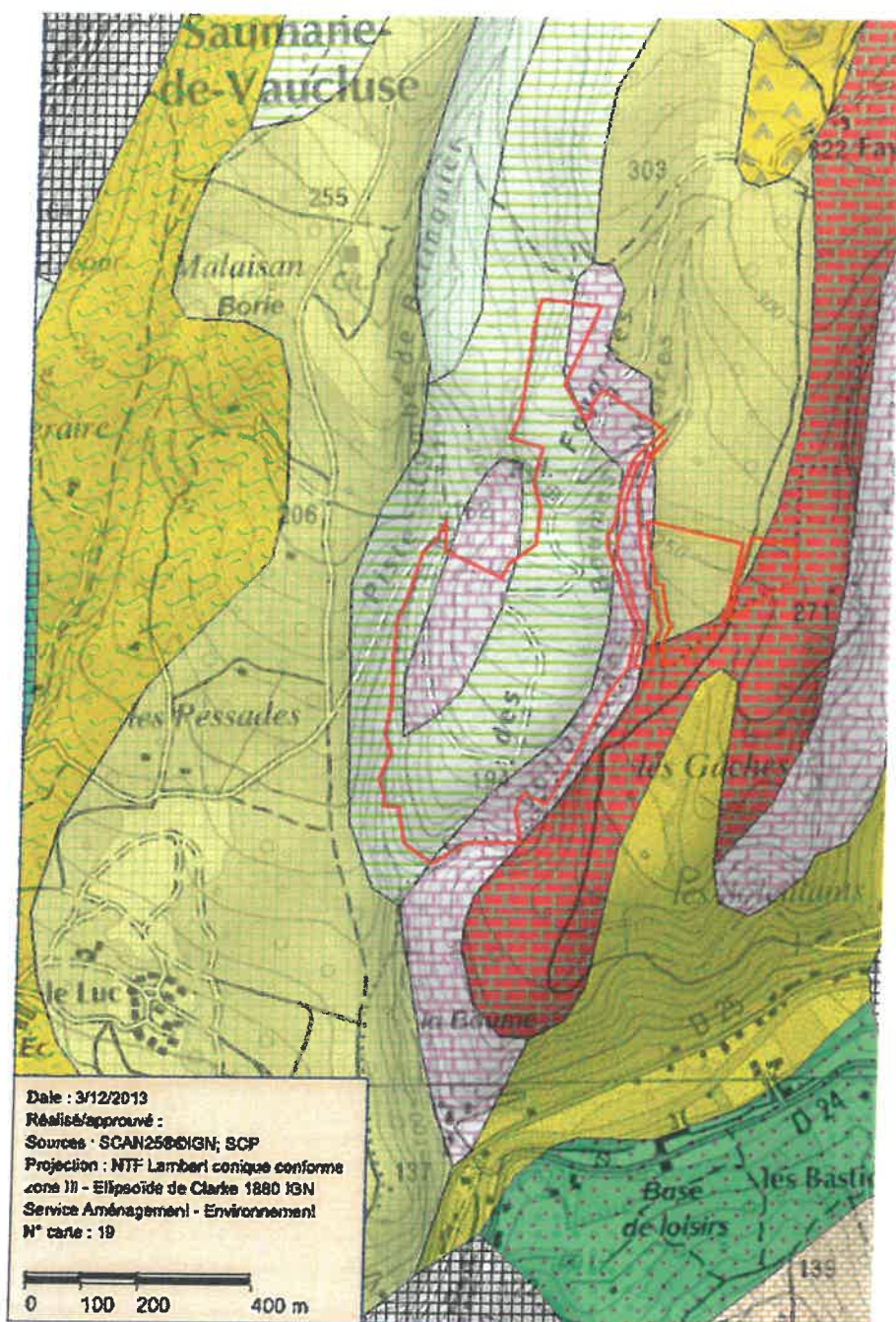
D'une manière globale, les sols sont peu épais. La roche affleure localement, la charge en cailloux, pierres et blocs est assez importante. Toutefois, la molasse calcaire est assez friable et se délite en sable fin, localement des poches de sols se sont formées soit suite à l'altération de la roche en place soit par accumulation.

La propriété se divise en trois grands types de sol dépendants de la géomorphologie :

- Sur le plateau les sols sont peu épais, à pierre ou blocs, localement la roche est affleurante, trois unités typologiques de sols y sont observés : PEYROSOL, RENDOSOL à cailloux ou LITHOSOL t.
- Sur les versants non aménagés par l'homme : PEYROSOLS, COLLUVIOSOLS caillouteux en bas de versant et LITHOSOLS.
- Sur les versants aménagés en terrasses plus ou moins larges : RENDOSOLS et COLLUVIOSOLS à cailloux.





<p>RENDOSOL de terrasse</p>	
	<p>En surface, litière issue de la végétation en place et horizon sableux d'épaisseur variable (ici 35cm) issu de l'altération de la molasse sous-jacente en place.</p>
<p>RENDOSOL de versant</p>	
	<p>A : Horizon de surface, sableux, à charge variable en cailloux.</p> <p>C : horizon d'altération</p> <p>R : Roche mère molasse</p>

<p>COLLUVIOSOL à cailloux</p>	
	<p>A : horizon de surface, plutôt sableux, avec un petit horizon organique (litière), à charge variable en cailloux.</p> <p>D ou C: horizon cailloutique ou pierrique issu de l'altération de la roche et partiellement colluvial .</p>
<p>RENDOSOL de versant non aménagé</p>	
	<p>A : horizon peu épais, sableux, à cailloux.</p> <p>C : horizon d'altération</p> <p>R : Molasse</p>
<p>LITHOSOL</p>	



Carte 2 : Unités de sols (extrait de la carte pédologique du Vaucluse à 1/50 000) et périmètre d'étude
Zoom indicatif : les limites cartographiques des unités de sols ne sont pas extrapolables à l'échelle de la présente carte

Légende

	Types de sol	Aptitudes à la mise en valeur agricole
	LITHOSOLS et RENDOSOLS de terrasse sur calcaire gréseux du Miocène.	Moyennement favorable à la culture d'oliviers sur les terrasses. Défavorable dans les versants non aménagés sur pente forte.
	FERSIALSOLS tronqués ou non sur calcaire dur du Crétacé ou du Jurassique	Sols discontinus Non favorable à peu favorable.
	LITHOSOLS sur calcaire gréseux du Miocène	Moyennement favorable sur les terrasses et défavorable sur pentes fortes
	RENDOSOL et RENDISOL sur calcaire gréseux du Miocène.	Moyennement favorable suivant l'épaisseur de sol et la charge en cailloux.

2.3 Les aménagements existants, le passé agricole du secteur

La végétation de chênes verts et de pins obstrue les aménagements des versants sud-ouest, nord-ouest et est (Cf. photos ci-après). En effet, en parcourant l'ensemble des zones boisées on découvre qu'une partie des versants ouest et est où la pente générale est forte, a été aménagée en terrasses étroites. Les terrasses de cultures et de nombreuses bories révèlent une action humaine ancienne et une vocation agricole et pastorale de ce massif. Les secteurs les moins valorisables étaient destinés à la pâture tandis que certains versants bien exposés étaient, au fil des générations, aménagés en terrasses afin de reconstituer des sols permettant une agriculture de subsistance.

La pente générale de ces versants est forte, mais les terrasses cassent cette pente et limitent complètement le ruissellement et le risque d'érosion. C'est bien grâce à ces aménagements que les sols y sont les plus épais de la propriété, entre 40 et 60 cm, ponctuellement jusqu'à 80cm. Les potentialités pour une remise en valeur agricole « douce » sont correctes.

Les murets de pierres sèches sont relativement en bon état, quelques travaux ponctuels seront nécessaires pour remonter et consolider certaines parties. Les racines des arbres qui se développent contribuent, avec la circulation préférentielle des écoulements d'eau, à déstabiliser ce patrimoine ancien. En fonction de la largeur des terrasses, une seule ligne de plantation voire deux sur certaines seront possibles.



muret en bon état.

Limite de terrasse au premier plan
avec zone effondrée à réhabiliter à
droite



Terrasses à peine visible sur le
versant



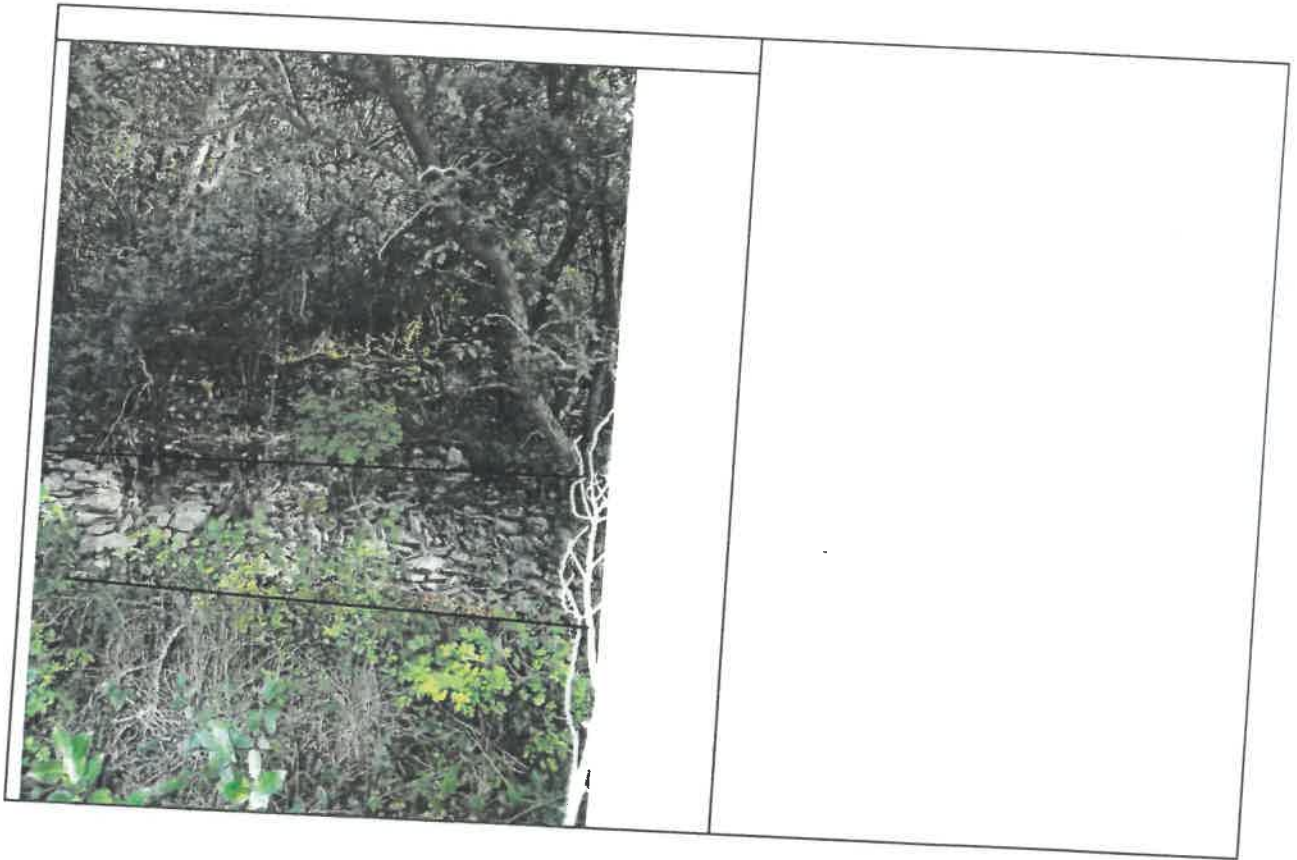
Terrasses anciennement cultivées,
actuellement dans la végétation. Vue
de l'aval.



Terrasses étroites, vue en plan.



Les murets de pierres sèches
disparaissent sous la végétation.



3 CONCLUSION

Cette propriété fait partie des piedmonts du massif des Monts de Vaucluse qui étaient autrefois cultivés pour une agriculture de subsistance. Les sols y sont pauvres et peu épais, ainsi les hommes ont dû constituer des terrasses pour valoriser ces versants, de générations en générations.

Ces terrains ne se prêtent pas à une agriculture intensive moderne qui demande des sols fertiles et irrigables, facilement accessibles pour une agriculture fortement mécanisée.

Le projet viticole et oléicole de M. Tamisier peut néanmoins très bien s'adapter à ce contexte géographique particulier. En effet, il faut souligner que le projet agricole devra s'insérer et s'adapter aux conditions topographiques, climatiques et pédologiques existantes et non pas le contraire.

Ce projet est de recréer une agriculture de restanques et de coteaux, extensive, respectueuse des conditions pédoclimatiques et topographiques pour y produire des produits de qualité. Cette mise en valeur agricole permet d'ouvrir ponctuellement le milieu grâce à des plantations d'oliviers et de vignes qui redonneront à ces versants un aspect paysager ouvert, plus agréable et une image positive de terroir associée à des produits nobles.

Ce massif boisé ou couvert de garrigues, très aride l'été, est très sensible au risque incendie. Le remplacement ponctuel de la garrigue par des cultures d'oliviers ou de vigne permet également de bénéficier d'un effet coupe-feu non négligeable.

Toute la propriété ne peut pas être cultivée néanmoins nos reconnaissances sur le terrain permettent de distinguer :

- Les zones de terrasses anciennes (versant aménagés) ont des sols suffisamment profonds pour être plantées d'oliviers. Vu le contexte de versant, les possibilités de mécanisation sont très limitées voire inexistantes et seul un travail « à l'ancienne » pourra y être effectué. Le paysage sera fortement valorisé.
- Les secteurs de versants non aménagés ont des sols très peu épais et des pentes fortes. Ces secteurs ne pourront pas être mis en culture en raison de ces deux fortes contraintes. Seuls quelques replats pourront être utilisés pour l'agriculture. Ces replats isolés devront être précisément localisés et confortés par des murets de pierres sèches à créer.
- Le secteur de « plateau » a une couverture pédologique très discontinue et de faible épaisseur, à charge variable en pierres et blocs ; localement la roche affleure. Les secteurs les plus propices pour la culture de la vigne devront être délimités (sols les plus épais et charge en pierres et blocs les plus faibles) et des aménagements anti érosif à l'occasion des travaux préparatoires à la plantation des vignes devront être prévus même si l'aléa érosion est faible sur ce plateau. Par exemple :

- les plantations devront être orientées perpendiculairement à la pente ;
- une préparation des raies de plantation sous forme de merlon permettra par exemple de doubler le volume de terre disponible pour l'enracinement des jeunes plants de vigne ou d'oliviers.
- Dans le bas des parcelles des merlons de pierres seront disposés afin de ralentir le ruissellement et un mulch (compost) devra être épandu entre les rangs de plantation.
- Dans les secteurs les moins propices (bocailles et roche en surface), la préservation de la garrigue et des bois aura à la fois un effet coupe-vent, anti érosion et un aspect paysager intéressant pour le tourisme, entre agriculture traditionnelle et zone naturelle.

Les potentialités de mise en valeur agricole existent et sont limitées en termes de surface. Néanmoins le projet ne peut se concevoir que sur l'ensemble de la surface prévue afin de positionner au mieux les parcelles cultivables (sols les plus profonds, secteurs anciennement aménagés, secteurs de pente faible, aspect coupe-feu) et préserver des espaces boisés et garrigues (diversité des milieux, secteurs de sol très peu épais, effet coupe-vent).